

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1988.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Par M. Pierre BRANTUS,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président ; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, vice-présidents ; Mme Danielle Bidart-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires ; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Jean-Éric Bousch, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, François Lescin, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n° 13),  
295 (tome V) et T.A. 24.

Séant : 87 et 88 (annexe n° 12) (1988-1989).

---

Lois de finances. — Enseignement supérieur.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. — UN BUDGET DE RATTRAPAGE</b> .....	5
<b>A. — L'évolution du budget : un important effort financier</b> .....	5
1° <i>L'évolution générale des dotations</i> .....	5
2° <i>Les principales évolutions dans la répartition des dotations</i> .....	7
a) Les priorités .....	7
b) Les « oubliés de la priorité » .....	7
3° <i>Les moyens en personnel</i> .....	9
a) Les personnels enseignants .....	10
b) Les personnels non enseignants .....	11
<b>B. — La reprise de la croissance du nombre des étudiants</b> .....	11
<b>II. — LE PROJET DE BUDGET ET LES ORIENTATIONS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</b> .....	15
<b>A. — Des progrès dans certains domaines...</b> .....	15
1° <i>L'action sociale</i> .....	15
2° <i>Les crédits de fonctionnement et d'équipement</i> .....	17
a) Les crédits de fonctionnement .....	17
b) Les crédits d'investissement .....	18
<b>B. — ... Mais les problèmes de fond demeurent en suspens</b> .....	19
1° <i>Le recrutement et le statut des enseignants</i> .....	19
a) Les besoins de recrutement .....	20
b) Les mesures prises pour encourager les candidatures .....	22
c) Les mesures de revalorisation de la condition enseignante .....	24
2° <i>La lutte contre l'échec</i> .....	25
a) La poursuite des actions déjà entreprises .....	27
b) Les nouvelles orientations .....	28
3° <i>La participation des régions aux équipements universitaires</i> .....	30
<b><u>EXAMEN EN COMMISSION</u></b> .....	33
<b>Conclusion</b> .....	34

MESDAMES, MESSIEURS,

*« La perspective d'un important accroissement du nombre de bacheliers et probablement d'étudiants dans un proche avenir amène à reconsidérer tout à la fois la vocation, le rôle et la structure des établissements d'enseignement supérieur. L'Université est une institution vivante. Assumer et perpétuer une tradition n'implique nullement qu'il faille renoncer à la faire évoluer mais oblige au contraire à trouver les moyens de l'adapter aux conditions constamment renouvelées que lui impose le monde moderne. »*

Près de vingt ans après la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, l'introduction du rapport « Demain l'Université » élaboré en décembre 1987 à la demande du ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur rappelait en ces termes les données du problème fondamental de « l'adaptation » du système français d'enseignement supérieur.

Problème si ancien que, de réforme en projet de réforme, on se demande parfois si notre société, à bout de recettes, n'a pas tout bonnement renoncé à le résoudre, et ne se contente pas d'improviser, au jour le jour, les rapiécages qui s'imposent. Rien n'est résolu, en effet.

L'autonomie des universités, d'un statut à l'autre, demeure une formule vide de sens, et le schéma actuel d'organisation des universités ne paraît guère fait pour donner à leurs instances dirigeantes la capacité de décision indispensable.

De toutes façons, la dépendance financière des universités vis-à-vis de l'Etat reste totale : le montant des droits universitaires est devenu, depuis deux ans, un tabou supplémentaire du débat sur l'enseignement supérieur et les ressources propres que les universités parviennent à s'assurer par des moyens divers ne représentent encore qu'un maigre appoint aux subventions étatiques. Leur autonomie pédagogique est tout aussi inexistante.

L'université s'interroge aussi sur l'adaptation des enseignements qu'elle dispense à un public toujours plus large et plus divers. Comment conserver leur place aux enseignements dits « généraux », à l'acquisition d'une culture qui certes ne « débouche » pas toujours

directement sur un emploi, sur un métier bien précis, mais qui est un irremplaçable facteur d'épanouissement personnel, de formation du jugement, et aussi, on commence à le redécouvrir, le meilleur moyen d'acquérir la capacité de se reconverter et de s'adapter à un monde économique en rapide mutation ?

Faut-il au contraire privilégier les formations courtes ou spécialisées « à finalité professionnelle » qui font l'objet d'une forte demande mais qui n'offrent pas toujours les garanties qu'on en attend — ne serait-ce que parce que la prévision des exigences futures du marché de l'emploi est un exercice éminemment aléatoire ?

Enfin, empêtrée dans ses tâches d'enseignement, l'université a de plus en plus de mal à préserver et à développer sa fonction de recherche, et donc à augmenter le capital des connaissances qu'elle a pour mission de transmettre.

« *Alma mater dolorosa* » : la formule lapidaire qui sert de titre à la conclusion d'un récent ouvrage sur la crise de l'Université (1) résume bien le triste état d'une institution qui cherche encore sa juste place dans la société française d'aujourd'hui alors qu'elle doit déjà se préoccuper du rôle qu'elle jouera dans l'Europe de demain.

Depuis quelques mois, les débats théologiques sur le rôle et l'avenir de l'Université semblent relégués au second plan. Ce n'est pas, tant s'en faut, qu'ils aient trouvé une conclusion. C'est tout simplement parce que l'Université craque sous l'afflux des étudiants, afflux que l'on a espéré et encouragé sans pour autant le préparer. L'urgence commande donc : avant de modifier le cap du navire, il faut d'abord l'empêcher de couler sous la surcharge.

Le projet de budget qui nous est présenté s'attaque, non sans vigueur, à cette tâche d'intendance. En revanche, les remèdes qu'il propose pour traiter les problèmes « de fond » qui assaillent l'Université apparaissent moins convaincants et beaucoup moins clairement définis.

---

(1) « Le mal universitaire : diagnostic et traitement » par Alain Carpentier (Paris-1988).

## I. — UN BUDGET DE RATTRAPAGE

Le projet de budget de l'enseignement supérieur est incontestablement, en termes de progression des crédits, un « bon » budget, et il traduit un effort significatif pour enrayer la tendance à la paupérisation de l'enseignement supérieur. Ce rattrapage sera néanmoins difficile dans la mesure où s'amorce, avec une nouvelle et forte croissance des effectifs d'étudiants, une nouvelle « explosion » des besoins de financement de l'enseignement supérieur.

### A. — *L'EVOLUTION DU BUDGET : UN IMPORTANT EFFORT FINANCIER*

#### 1° L'évolution générale des dotations

Le montant total des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur s'élèvera en 1989, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, à **24,9** milliards de francs, soit une progression de **9,1 %** par rapport à 1988. Le taux de progression des dotations doit néanmoins être corrigé pour tenir compte des changements intervenus dans la présentation du budget, et dont le plus important est le transfert à la section de l'enseignement supérieur de 991 emplois de professeurs d'éducation physique exerçant dans les universités mais dont la rémunération était antérieurement inscrite au budget de l'enseignement scolaire.

En fonction de ces ajustements, la progression des crédits est ramenée à **8,4 %**, ce qui demeure néanmoins un taux d'augmentation très appréciable.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dotations de l'enseignement supérieur telle qu'elle ressort des documents budgétaires. Il n'est en effet pas possible, au moment où est rédigé le

présent rapport, de corriger les données du « bleu » pour y intégrer les modifications annoncées lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale : c'est-à-dire, d'une part l'inscription dans le budget de l'Education nationale d'un crédit supplémentaire de 250 millions de francs pour les bourses — dont 80 MF pour la section de l'enseignement supérieur — et, d'autre part, le transfert de 500 emplois destinés à la création d'autant de postes supplémentaires de maîtres de conférences.

**Evolution générale du budget de l'enseignement supérieur**

(en millions de francs)

	1988	1989	Évolution 1989/1988
<i>Dépenses ordinaires</i>			
— Moyens des services .....	17 475,7	18 686,3	+ 6,9 %
— Interventions publiques .....	5 079,7	3 602,1	+ 16,9 %
<b>Total dépenses ordinaires .....</b>	<b>20 555,4</b>	<b>22 288,4</b>	<b>+ 8,4 %</b>
Dépenses en capital (C.P.) .....	2 329,6	2 686,4	+ 15,3 %
(dont recherche) .....	(1 442,6)	(1 503)	+ 4,2 %
<b>Total DO + CP .....</b>	<b>22 885,0</b>	<b>24 974,8</b>	<b>+ 9,1 %</b>
<i>Autorisations de programme .....</i>	2 245,6	2 506,0	+ 11,6 %

**Modifications apportées par l'Assemblée nationale  
au projet de budget de l'Education nationale  
(Section enseignement supérieur)**

<b>1) Création de 500 emplois de maître de conférences de 2<sup>e</sup> classe</b>	
Chapitre 31-11, art. 10 .....	+ 15 598 500 F
Chapitre 31-12, art. 10 .....	+ 362 500 F
Chapitre 33-91, art. 10 .....	+ 500 000 F
	<hr/>
	+ 16 461 000 F
<b>2) Annulation d'un crédit de 7 875 000 F au chapitre 37.93 et de majoration de la même somme des crédits du chapitre 31.11. Cette mesure correspond aux promotions et transformations d'emploi dans les corps des professeurs d'université et des maîtres de conférences.</b>	
<b>3) Majoration des crédits des bibliothèques universitaires</b>	
Chapitre 36-11, art. 20 .....	+ 10 000 000 F
<b>4) Majoration des crédits de bourses</b>	
Chapitre 43-71 .....	+ 80 000 000 F
<b>Total .....</b>	<b>+ 106 461 000 F</b>

## 2° Les principales évolutions dans la répartition des dotations

### a) *Les priorités*

Par rapport à la structure du budget de l'année précédente, la répartition des crédits fait apparaître :

- un accroissement de la part des **dépenses de fonctionnement** — de 1 552 millions de francs à 1 733 millions de francs —, ce qui permettra en particulier d'amorcer le redressement des dotations des établissements d'enseignement supérieur ;

- une progression sensible de la part des **dépenses d'intervention**, qui passent de 3 079 à 3 602 millions de francs, cette augmentation résultant essentiellement de l'augmentation des crédits affectés aux bourses (+ 300 millions de francs), et aux subventions aux œuvres universitaires (+ 63 millions de francs) ;

- une augmentation de la part des **dépenses en capital** (2,7 milliards de francs) qui représentent 10,8 % du total des dépenses au lieu de 10,2 % l'an dernier, sous l'effet, notamment, de l'accroissement des autorisations de programme (+ 160 millions de francs), de maintenance et de construction. Cette évolution traduit la nécessité de développer les capacités d'accueil et d'améliorer la maintenance des bâtiments.

Ces orientations paraissent tout à fait fondées. En revanche, votre rapporteur regrette vivement que la répartition prévue des crédits fasse apparaître deux secteurs « oubliés de la priorité » : la recherche universitaire et l'enseignement supérieur privé.

### b) *Les « oubliés de la priorité »*

- **La recherche universitaire**

L'an dernier, d'importants crédits de paiement, en hausse de 17 %, avaient été dégagés en faveur de la recherche, afin de corriger la tendance consistant à lui accorder des autorisations de programme sans les assortir des moyens de paiement permettant de les solder effectivement. Cet effort n'est pas suivi cette année et

l'augmentation des dépenses budgétaires en faveur de la recherche est très médiocre (+ 4,2 %) : on doit regretter cette orientation, qui paraît peu cohérente avec l'intention affichée du gouvernement de relancer la recherche universitaire.

Les crédits non individualisés de la recherche, dont le tableau ci-dessous retrace le montant estimé, ne manifestent pas une évolution beaucoup plus positive : leur montant total n'augmente que de 6,4 % entre 1988 et 1989 :

**Evolution des crédits  
non individualisés bénéficiant à la recherche universitaire**

(en millions de francs)

	1987	1988	1989
Rémunération des enseignants-chercheurs ATOS-ITA .....	6 339	6 843	7 192
Crédits de fonctionnement DEA et 3 <sup>e</sup> cycle .	130,6	139,6	139,6
Information scientifique et technique (y compris informatique) .....	64,4	82,7	112,7
Investissements			
— travaux .....	142	173,25	248,15
— matériel .....	78,4	85,40	102,9
<b>Total .....</b>	<b>7 054,4</b>	<b>7 323,9</b>	<b>7 795,35</b>

Il y a peu de chances que ces dotations permettent d'accroître sensiblement le dynamisme de la recherche universitaire française, dont le ministre d'Etat a regretté à juste titre qu'elle ne « produise » que 1 400 thèses de doctorat par an (soit 10 fois moins que les Etats-Unis).

● **L'aide à l'enseignement supérieur privé**

Pendant les cinq dernières années, les crédits d'aide à l'enseignement supérieur privé ont connu une forte progression : de 51,2 millions de francs en 1983 à 109,7 millions de francs en 1988 (+ 114 %). Cette augmentation avait en particulier profité aux établissements à vocation technologique ou commerciale, qui dispensent des formations très appréciées et de grande qualité : en 1988, des conventions ont été signées avec un grand nombre de ces établissements, faisant suite à la convention signée en 1987 avec la Fédération des Ecoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC).



Le tableau suivant fait apparaître la répartition, en 1987 et 1988, des aides de l'Etat à l'ensemble des établissements privés, qui accueillent, il convient de ne pas l'oublier, quelque 129 000 étudiants :

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

#### Evolution des subventions entre 1987 et 1988

Etablissements	1987	1988	% 1988-1987
<b>Instituts catholiques :</b>			
Angers .....	8 434 000 F	10 713 700 F	27,0
Lille .....	11 392 500 F	14 074 500 F	23,5
Lyon .....	9 871 500 F	12 285 300 F	24,5
Paris .....	24 000 000 F	28 693 500 F	19,6
Toulouse .....	4 822 500 F	6 163 500 F	27,8
<b>Total instituts catholiques .....</b>	<b>58 520 500 F</b>	<b>71 930 500 F</b>	<b>22,9</b>
Institut protestant de théologie .....	620 500 F	721 695 F	16,3
Ecole biblique de Jérusalem .....	—	100 000 F	—
<b>Ecoles technologiques ou commerciales :</b>			
FESIC .....	11 939 620 F	28 029 620 F	134,8
GEFIRN .....	1 152 000 F	1 152 000 F	0,0
Autres écoles techniques privées ...	2 815 706 F	7 815 706 F	177,6
<b>Total général .....</b>	<b>75 048 326 F</b>	<b>109 749 521 F</b>	<b>46,2</b>

En 1989, l'augmentation de l'aide à l'enseignement supérieur privé sera limitée à 7 millions de francs, ce qui correspond à une rupture brutale, et inexplicquée, avec la tendance des dernières années.

### 3° Les moyens en personnel

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation des effectifs de 1 560 emplois budgétaires. Si l'on déduit de ce total le transfert, déjà évoqué, de 991 emplois d'enseignants d'éducation physique, celui de 50 agrégés destinés au renforcement des actions de formation des enseignants dans les universités, ainsi que la création de 200 emplois gagés pour la formation professionnelle et pour le CNAM, on aboutit à **520 créations nettes**.

a) *Les personnels enseignants*

● **500 créations d'emplois d'enseignants sont inscrites dans le projet de loi de finances.** Elles ont été complétées par **500 créations supplémentaires de postes de maîtres de conférences** : cet appoint est incontestablement très bienvenu, car le chiffre du projet de budget initial marquait un inquiétant tassement des créations de postes d'enseignants, au moment où s'amorce une reprise de la croissance des effectifs d'étudiants.

**Le total des créations de postes serait ainsi porté à 1 000 emplois répartis en :**

- 70 emplois de professeurs d'université,
- 730 emplois de maîtres de conférences,
- 200 emplois de professeurs agrégés du second degré : c'est en ce qui concerne ces personnels, le chiffre le plus important depuis 1985. Cette forte proportion du recrutement de professeurs du second degré paraît un peu contradictoire avec l'intention proclamée d'éviter toute « secondarisation » des études universitaires.

Les créations de postes seront en priorité destinées :

- à la rénovation des premiers cycles ;
- au développement des filières technologiques ;
- aux besoins liés à l'ouverture de nouveaux groupes ou départements d'I.U.T. en 1989.

Leur répartition par établissement tiendra également compte du taux d'encadrement de l'établissement dans leur discipline ainsi que des besoins de la recherche.

Votre rapporteur tient à noter que les dispositions de la loi n° 86-1304 du 23 décembre 1986, qui ont ouvert aux professeurs d'université ayant atteint la limite d'âge la possibilité de demander leur maintien en activité en surnombre jusqu'au terme de l'année universitaire où ils atteignent 68 ans, ont été largement appliquées : sur 634 professeurs ayant atteint l'âge de 65 ans entre décembre 1986 et le 30 septembre 1988, 409 ont demandé leur maintien en activité. Votre commission, qui avait été à l'origine de cette mesure, se félicite d'avoir ainsi pu contribuer à faire bénéficier l'Université du renfort d'enseignants expérimentés et hautement qualifiés, sans pour autant limiter les recrutements nouveaux, puisque les personnels maintenus en surnombre « libèrent » leur poste.

b) *Les personnels non enseignants*

20 emplois sont créés au titre du budget civil de la Recherche et Développement (BCRD), dont 3 emplois d'astronomes et physiciens du globe et 17 emplois d'ingénieurs de recherche et d'étude.

Enfin, il est mis un terme aux suppressions d'emplois de personnels non enseignants : votre rapporteur, qui avait souligné l'an dernier que ces suppressions, opérées au hasard des départs en retraite, étaient à l'origine de sérieuses difficultés dans certains établissements, ne peut qu'approuver ce desserrement relatif des contraintes budgétaires. Toutefois, en l'absence de créations de postes, l'ouverture de nouveaux établissements créera encore, cette année, des tensions et des problèmes de répartition des effectifs existants.

**B. — LA REPRISE DE LA CROISSANCE  
DU NOMBRE DES ETUDIANTS**

La croissance du budget de l'enseignement supérieur est quelque peu relativisée par la reprise, à partir de la rentrée 1988, de l'augmentation du nombre des étudiants, qui s'était depuis deux ans à peu près stabilisé.

Deux étapes significatives ont été franchies cette année :

— l'effectif des nouveaux bacheliers, en hausse de plus de 10 %, a passé pour la première fois le cap des 300 000 diplômés ;

— le pourcentage d'élèves d'une génération obtenant le baccalauréat a du même coup atteint 33 %, soit le tiers d'une génération.

**Les nouveaux bacheliers de 1988**

— Baccalauréats généraux : (A, B, C, D, E) ....	205 997	+ 11,9 %
— Baccalauréats technologiques : (F, G, H) .....	96 686	+ 8,1 %
— Baccalauréat professionnel .....	6 250	—
<b>Total .....</b>	<b>310 933</b>	<b>+ 10,66 %</b>

Si l'on s'en tient aux prévisions du ministère de l'Education établies avant les nouvelles inscriptions, 200 000 nouveaux étudiants devaient solliciter cette année leur première inscription dans l'enseignement supérieur (cf. tableau ci-dessous). Compte tenu des résultats inespérés du baccalauréat et de la tendance à l'allongement des études — une étude réalisée sur les bacheliers de 1985 avait démontré que 96,8 % des bacheliers de l'enseignement général et technique poursuivaient des études supérieures, ainsi que 72,9 % des titulaires de baccalauréats technique — ces prévisions ne pouvaient qu'être dépassées. Les dernières statistiques prévisionnelles estimerait à 11,6 % la progression des premières inscriptions universitaires, soit environ 235 000 nouveaux étudiants.

Cette brutale augmentation explique les situations explosives rencontrées à la dernière rentrée dans certaines universités, à Lille, à Rennes, à Nantes, pour ne citer que les exemples les plus éclatants.

**Evolution du nombre des premières inscriptions à l'université**

Année universitaire	1 <sup>re</sup> inscriptions en DEUG (rénové ou non), en DEUST, en PCMI, en IUT									Prévisions
	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985	1985 1986	1986 1987	1987 1988	1988 1989	1989 1990	1990 1991
Droit sc. éco. AES (*) .....	53 078 (1)	53 286 (1)	53 892	52 503	54 661	54 623	54 123	55 589	59 204	53 176
Lettres .....	61 682	67 643	61 999	61 222	63 595	65 324	65 289	67 672	71 556	76 357
Dt DEUG enseign. 1 <sup>er</sup> .....	4 068	4 178	2 394	2 892	—	—	—	—	—	—
Sciences MASS (*) (2) .....	31 209 (1)	33 917 (1)	33 501 (1)	36 056	33 959	32 706	32 909	34 084	36 040	38 459
STAPS .....	1 489	1 623	1 481	1 554	1 644	1 539	1 582	1 642	1 736	1 852
Médecine .....	14 670	16 099	14 244	13 006	12 104	12 149	11 937	11 839	11 819	11 816
Pharmacie .....	6 296	6 259	5 529	5 669	5 521	5 559	5 865	5 975	6 085	6 195
IUT .....	27 574	27 715	27 351	27 324	28 435	28 507	29 274	30 074	30 874	31 674
<b>Total entrées</b> .....	<b>195 998</b>	<b>296 542</b>	<b>106 997</b>	<b>197 334</b>	<b>199 919</b>	<b>200 407</b>	<b>200 979</b>	<b>207 275</b>	<b>217 314</b>	<b>229 529</b>
<b>Total entrées SS IUT</b> .....	<b>168 424</b>	<b>178 827</b>	<b>169 646</b>	<b>170 010</b>	<b>171 484</b>	<b>171 900</b>	<b>171 705</b>	<b>177 201</b>	<b>186 440</b>	<b>197 855</b>

(1) En 1981-1982 et 1982-1983 les effectifs de 1<sup>re</sup> inscriptions en MASS étaient comptabilisés avec ceux des AES, ils figurent donc dans ce tableau pour ces deux années dans la discipline droit, sc. éco., AES et ensuite en sciences.

(2) Hors Compiègne.

(\*) AES : Administration économique et sociale ; MASS : Maîtrise appliquée aux sciences sociales.

L'évolution, cette année, dans l'enseignement scolaire, des effectifs inscrits dans les filières conduisant au baccalauréat ayant semble-t-il été également largement sous-estimée, il y a tout lieu de s'attendre à ce que la rentrée 1989 réserve elle aussi des surprises — surprises heureuses certes, du point de vue de l'élévation du niveau de formation, mais difficiles aussi à assumer pour des universités qui fonctionnent déjà dans des conditions matérielles peu dignes d'un grand pays, d'autant plus que le gonflement des effectifs ne se limite pas au premier cycle et que les effectifs totaux d'étudiants continuent de progresser, comme le montre le tableau ci-après :

Evolution des effectifs étudiants de 1984 à 1987

	1984-1985	% accrois.	1985-1986	% accrois.	1986-1987	% accrois.	1987-1988
<i>Universités</i>							
Droit .....	134 081	0,1	134 229	2,0	136 950	1,3	135 204
Economie .....	63 101	0,9	63 672	1,9	62 457	- 1,8	63 556
Droit. éco. AES .....	6 583	61,0	10 599	- 7,6	9 789	2,9	10 069
Lettres sciences humaines .....	296 699	4,5	309 959	1,0	312 917	3,1	322 689
Sciences .....	154 917	3,1	159 792	1,8	162 640	0,9	164 027
E.P.S. ....	41 610	6,2	44 185	6,1	46 882	4,4	48 949
Santé .....	183 736	- 7,3	170 353	- 5,3	161 374	- 2,6	157 167
Total universités .....	880 727	1,4	892 789	0,0	893 017	1,0	901 661
I.U.T. ....	58 657	3,5	60 714	2,2	62 000	2,0	63 351
Total universités + I.U.T. ....	939 384	1,5	953 503	0,2	955 097	1,0	965 012
Filières ingénieurs MEN .....	24 210	6,0	25 849	4,7	27 068	4,2	28 209
Total univ. + I.U.T. + ingénieurs ..	963 594	1,6	979 352	0,3	982 165	1,1	993 221
S.T.S. MEN .....	54 848	12,2	61 542	9,6	67 457	11,2	75 036
C.P.G.E. MEN .....	37 519	1,9	38 228	3,3	39 480	10,5	43 632
Total S.T.S. + C.P.G.E. ....	92 367	8,0	99 770	7,2	106 937	11,0	118 668
Total supérieur public MEN .....	1 055 961	2,2	1 079 122	0,9	1 089 102	2,1	1 111 889
<i>Autres formations supérieures publiques</i>							
Filière ing. autres ministères .....	8 937	2,8	9 191	3,0	9 465	5,9	10 028
S.T.S. autres ministères .....	4 968	6,3	5 279	8,2	5 710	13,7	6 492
C.P.G.E. autres ministères .....	1 663	0,8	1 676	1,7	1 704	- 5,2	1 615
Total autres ministères .....	15 568	3,7	16 146	4,5	16 879	7,4	18 135
<i>Autres formations supérieures privées</i>							
Filières ingénieurs .....	9 677	3,9	10 855	7,9	10 848	0,7	10 928
S.T.S. ....	45 285	11,6	50 528	10,0	55 558	13,6	63 118
C.P.G.E. ....	7 034	5,6	7 430	0,6	7 476	7,3	8 020
Ecoles de commerce .....	27 016	6,0	28 633	2,0	29 192	4,0	30 354
Formations de type univer. (2) ....	17 646		18 435		17 782		16 467
Total privé .....	106 658	7,9	115 081	5,0	120 856	6,6	128 887
<b>Total général .....</b>	<b>1 178 187</b>	<b>2,7</b>	<b>1 210 349</b>	<b>1,4</b>	<b>1 226 837</b>	<b>2,6</b>	<b>1 258 911</b>

Le budget de rattrapage de l'enseignement supérieur risque donc d'être lui-même « rattrapé » par l'augmentation des effectifs.

## II. — LE PROJET DE BUDGET ET LES ORIENTATIONS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le projet de budget comporte des mesures destinées à « remettre à niveau » l'effort de l'Etat dans un certain nombre de domaines : bourses et œuvres sociales, entretien du parc immobilier, bibliothèques... On ne peut qu'approuver cet effort, qui en effet s'imposait. En revanche, il est plus inquiétant de constater que plusieurs des questions de fond qui conditionnent l'avenir de l'enseignement supérieur demeurent en suspens ou ne reçoivent en guise de réponse que des déclarations d'intention. C'est le cas, en premier lieu, des problèmes posés par le recrutement des enseignants et la revalorisation de la condition enseignante. Ce sont aussi les graves problèmes que posent les taux d'échec et d'abandon dans l'enseignement supérieur : quelques orientations bien vagues ont été énoncées, mais comment se traduiront-elles concrètement ? Ce sont, enfin, les contours exacts de la « contractualisation » des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.

### A. — *DES PROGRES DANS CERTAINS DOMAINES...*

Les secteurs privilégiés par le budget 1989 sont l'action sociale, les dépenses de fonctionnement et les crédits consacrés à l'entretien des bâtiments et aux investissements.

#### 1° **L'action sociale**

L'action sociale, déjà favorisée dans le projet de budget, bénéficiera de surcroît d'une rallonge de 80 MF sur les crédits supplémentaires qui ont été ajoutés aux moyens consacrés aux bourses scolaires et universitaires. Il faut également se féliciter qu'ait été adopté un amendement accordant aux parents dont les enfants suivent des études supérieures le bénéfice d'un crédit d'impôt sous condition de ressources.

Les crédits d'aide directe et indirecte inscrits au budget progressent en 1989 de près de 16 % :

**Evolution des crédits d'aide sociale**

1986	1987	1988	1989	Evolution 1989/1988
2 966,2	3 148,6	3 326,1	3 852,7	+ 15,8 %

a) *Les crédits d'aides directes* (bourses, prêts d'honneur, fonds de solidarité universitaire) passent de 2 261,9 millions de francs à 2 713,7 millions de francs, cette augmentation reflète :

- l'extension en année pleine du relèvement des bourses (+ 10 %) et secours d'études, financé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1988 sur le décret d'avances du 8 juin 1988 (+ 151,8 millions de francs) ;

- des mesures nouvelles de 300 millions de francs, dont 190 millions de francs consacrés à la fois au relèvement des taux et à l'augmentation des effectifs de boursiers à la rentrée 1988, et une provision de 110 millions de francs destinée à permettre une amélioration des bourses à la rentrée 1989, le gouvernement devant entre temps procéder, après concertation, à une révision du régime de ces aides.

En attendant, la réglementation des bourses n'a pas subi de modification importante. Seules deux mesures ponctuelles ont été prises :

- l'une pour permettre l'attribution d'une bourse pendant l'année d'orientation et/ou de mise à niveau en vue d'un DEUG, d'un DEUST ou d'un diplôme d'université organisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> cycle renforcé ou en vue d'un BTS,

- l'autre permettant l'accès aux prêts d'honneur des étudiants déjà titulaires d'un DUT ou d'un BTS qui préparent en un an un DUT.

Au total, le relèvement des crédits de bourses et secours d'études s'établit à **20 %**, sans tenir compte des crédits supplémentaires adoptés à l'Assemblée nationale.

b) *Les crédits d'aide indirecte* (1 053 millions de francs en 1988, 1 127,3 millions de francs en 1989) permettent un net relèvement des subventions destinées principalement aux cités et restaurants universitaires.

Le décret d'avance du 8 juin 1988 avait déjà prévu des aides complémentaires d'un montant de 50 millions de francs pour la maintenance des cités universitaires. Ces aides ont été consacrées, pour 40 millions de francs, à un programme exceptionnel de réhabilitation des cités les plus dégradées (Nanterre, Antony, Lyon) et, pour 10 millions de francs, à des programmes complémentaires de travaux. Un nouveau relèvement de 63 millions de francs (+ 9,2 %) des subventions de fonctionnement et de maintenance des cités et restaurants universitaires est inscrit au projet de budget (chapitre 46-11) : il devrait permettre de limiter l'augmentation des tarifs des prestations à un montant équivalent au taux de l'inflation.

## 2° **Les crédits de fonctionnement et d'équipement**

### a) *Les crédits de fonctionnement*

L'ensemble des crédits de fonctionnement inscrits au chapitre 36-11 progresse de 2 256,4 millions de francs à **2 712,8 millions de francs** et fait apparaître un effort significatif dans deux domaines :

#### • **Les subventions de fonctionnement matériel**

Elles augmentent de 200 millions de francs (+ 14,2 %), ce qui permettra l'amélioration, bien nécessaire, de l'entretien des bâtiments universitaires, et surtout la poursuite de l'effort en faveur des bibliothèques. Ces crédits consolident les dotations supplémentaires déjà attribuées en juin dernier :

— pour les *dépenses de fonctionnement* 100 millions de francs avaient alors été dégagés. Ces crédits ont été répartis entre les différentes catégories d'établissements (universités : 79 millions de



francs, écoles d'ingénieurs : 12,5 millions de francs, IUT : 8,5 millions de francs) et ont permis d'entamer dès cet été des travaux d'entretien intérieur (peinture, électricité, menuiserie), de ravalement et d'étanchéité des façades, de mise aux normes de sécurité des bâtiments ;

— en ce qui concerne les *bibliothèques universitaires*, les 50 millions de francs accordés au titre du décret d'avances se sont ajoutés aux 10 millions de francs de mesures nouvelles qui avaient été inscrits au budget de 1988. Sur la proposition de M. Miquel, chargé par le ministre d'Etat d'une mission sur l'amélioration des bibliothèques universitaires, ces crédits supplémentaires ont été affectés prioritairement à des achats d'ouvrages destinés aux étudiants du premier cycle (36 millions de francs) et, pour le solde, à une série de mesures destinées à faciliter l'accès aux collections : conservation du patrimoine imprimé, recrutement de moniteurs-étudiants, équipements bibliographiques, aménagement des locaux et installation d'équipements antivols (1).

#### ● La rémunération des cours complémentaires

Le projet de budget consolide l'augmentation de 40 % du taux des cours complémentaires décidée en juin 1988 (230 millions de francs).

Il faut en outre signaler qu'à partir de 1989, les dotations de fonctionnement et en heures complémentaires attribuées aux établissements sont globalisées : sans aller jusqu'à dire que cette mesure renforce l'autonomie des universités, on ne peut nier qu'elle assouplit leur gestion et ne peut que faciliter l'utilisation optimale, par les établissements, des subventions qui leur sont accordées.

#### b) *Les crédits d'investissement*

● toujours pour assouplir la gestion des universités, les crédits de maintenance leur seront désormais attribués directement sous forme de subvention. Ces crédits sont également substantiellement

---

(1) 10 MF ont été ajoutés aux crédits des bibliothèques universitaires lors de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances.

relevés. Ils augmentent, hors recherche, de 100 millions de francs en autorisations de programme, passant de 215 à 315 millions de francs (+ 46,5 %), et de 122 millions de francs en crédits de paiement (+ 52,7 %).

• **les crédits de construction** (hors recherche) progresseront quant à eux de 34 % (+ 100 millions de francs) en autorisations de programme et de 29 % en crédits de paiement.

## B. — ... *MAIS LES PROBLEMES DE FOND DEMEURENT EN SUSPENS*

Le problème du recrutement des enseignants et de la revalorisation de la condition enseignante se pose avec autant d'acuité dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'enseignement scolaire : mais le projet de budget ne comporte aucune mesure propre à susciter une augmentation des « vocations » permettant de faire face aux besoins de recrutement prévus. La question du développement des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur et du partage des charges et des responsabilités correspondantes entre l'Etat et les collectivités territoriales attend toujours, à la veille de la conclusion des nouveaux contrats de plan Etat-Région, une réponse claire et sans ambiguïté. Enfin, la politique envisagée pour réduire les taux d'échec des étudiants apparaît encore bien floue.

### 1° **Le recrutement et le statut des enseignants**

Au cours des prochaines années, les besoins de recrutement d'enseignants vont croître fortement, en raison du nombre des départs en retraite et de l'évolution prévisible des effectifs d'étudiants.

Les mesures prévues d'une part pour élargir le « vivier » des candidats à l'enseignement supérieur et, d'autre part, pour valoriser la condition des enseignants ne paraissent pas à la hauteur de ces besoins.

a) *Les besoins de recrutement*

• **Le vieillissement du corps enseignant**

Le tableau ci-dessous fait apparaître, pour l'année 1987-1988 le nombre des emplois budgétaires d'enseignants de l'enseignement supérieur et celui des enseignants effectivement en fonction — celui-ci étant assez notablement inférieur à celui-là en raison notamment de retards dans les procédures de recrutement.

**Enseignants de l'enseignement supérieur 1987-1988**

Fonctions \ Etablissements	Emplois budgétaires	Enseignants en fonction
Professeurs .....	13 015	11 583
Maîtres de conférences .....	21 652	18 225
Assistants .....	9 800	10 811
<b>Total</b> .....	<b>44 467</b>	<b>40 619</b>

D'ici l'an 2000, le cinquième de cet effectif environ devra être renouvelé, à la suite d'une progression de plus en plus rapide des départs en retraite, dont le rythme annuel triplera en dix ans.

Ce phénomène tient aux créations massives d'emplois et aux recrutements corrélatifs intervenus entre 1960 et 1975 qui, après la persistance de flux de sorties très faibles au long des dernières années, vont induire des départs de plus en plus nombreux d'enseignants approchant la limite d'âge ou atteignant celle-ci.

Le tableau ci-dessous retrace cette accélération des départs en retraite. Aux chiffres figurant dans ce tableau, il y a lieu d'ajouter annuellement quelque 200 départs en retraite affectant les personnels enseignants de statut non universitaire en fonction dans l'enseignement supérieur — professeurs certifiés et agrégés ou enseignants des corps propres de l'École nationale supérieure des arts et métiers — soit plus de 6 000 emplois au total.

Il convient d'y ajouter encore, pour chaque année, une centaine de sorties de corps que l'on observe, de manière statistiquement constante, dans l'enseignement supérieur, toutes catégories confondues.

**Prévision de départs à la retraite des enseignants titulaires  
de statut universitaire, toutes disciplines confondues**

Année	Professeurs des universités	Maîtres de conférences (1)	Assistants	Total
1989	255	92	15	362
1990	267	102	11	380
1991	295	118	11	424
1992	371	160	26	503
1993	371	204	24	599
1994	380	213	17	610
1995	437	264	27	728
1996	414	294	29	740
1997	481	333	50	864
1998	472	382	50	90
1999	500	490	48	1 038
2000	544	532	70	1 146
Cumul .....	4 733	3 187	378	8 298

(1) Y compris les personnels des corps en extinction de maîtres-assistants, de chefs travaux de médecine et de professeurs de chirurgie dentaire de 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> grades.

● **Les besoins supplémentaires de recrutement**

Outre le renouvellement des effectifs, les créations d'emploi dans les prochaines années devront également pourvoir aux besoins créés par la croissance du nombre des étudiants. Dans la réponse qu'il a faite à une question de votre rapporteur sur les besoins de recrutement liés à l'évolution des effectifs étudiants, le ministre n'a donné aucune indication chiffrée de ces besoins. Il a seulement indiqué que *« l'augmentation du nombre de bacheliers devrait modifier la constitution et les caractéristiques de la population d'étudiants entrant en premier cycle. Leur accueil devra être différent, probablement plus proche de celui qui existe dans les classes préparatoires, les IUT ou les STS, que dans les premiers cycles traditionnels des universités. Il conviendra de conserver un équilibre indispensable dans les premiers cycles entre enseignants-chercheurs et enseignants du second degré. La politique de recrutement devra être conduite avec pragmatisme, compte tenu des besoins constatés. »*

Force est donc de se contenter de cette réponse, en espérant toutefois qu'il ne faille pas l'interpréter comme l'annonce d'un recours plus important à des enseignants du second degré — lesquels d'ailleurs ne seront sans doute déjà pas trop nombreux pour faire face aux besoins de l'enseignement scolaire.

b) *Les mesures prises pour encourager les candidatures*

Les enseignants de statut universitaire se recrutent parmi les titulaires de doctorat. Or ceux-ci sont en nombre restreint, et qui tend de surcroît à diminuer. Diverses formules sont donc mises en œuvre pour reconstituer le « vivier » des futurs enseignants.

● **Les allocations d'enseignement et de recherche**

Prévu par un décret du 7 mai 1988, ce système est « mis en extinction » en même temps qu'en vigueur. Les bénéficiaires devaient être recrutés pour une durée de trois ans prolongée éventuellement d'une année, parmi les titulaires d'un DEA, d'un DESS ou d'un diplôme d'ingénieur, âgés de moins de 28 ans et préparant un doctorat. Les allocataires auraient dû assurer un demi service d'enseignement (96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques) en échange d'une rémunération fixée à l'indice nouveau majoré 270.

Pour des raisons dont la seule qui soit donnée est que la revalorisation des allocations de recherche rendrait ce système moins attractif, le système ne sera pas maintenu.

Toutefois, pour faire face à des problèmes aigus d'encadrement, quelque 350 recrutements d'allocataires d'enseignement et de recherche sur des postes vacants d'assistants, ou même de maîtres de conférences, ont été autorisés dans les instituts universitaires de technologie et les écoles d'ingénieurs, et, dans les universités, pour certaines disciplines déficitaires (droit, économie, lettres et sciences humaines).

— le régime des « **attachés temporaires d'enseignement et de recherche** », prévu également par un décret du 7 mai dernier, offre la possibilité d'assurer pendant trois ans — éventuellement quatre — un service d'enseignement rémunéré à l'indice nouveau majoré 432 :

— soit à des enseignants du second degré titulaires d'un DEA, souhaitant être détachés dans l'enseignement supérieur pour achever un doctorat,

— soit à de jeunes docteurs candidats à un poste d'enseignant qui pourront ainsi bénéficier pendant un an — renouvelable une fois — d'un « emploi d'attente ».

Pour l'année 1988-1989, 215 attachés temporaires ont été recrutés sur des emplois d'assistants vacants.

● enfin, des circulaires des 7 et 21 septembre 1988 ont défini le régime du « **monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur** », qui est appelé, semble-t-il, à remplacer le système des allocations d'enseignement et de recherche. Ce dispositif s'adresse aux allocataires de recherche recrutés par le ministère de la Recherche et de la technologie. Depuis 1976, date de création de ce régime, 1 500, puis 1 600, puis 1 900 allocations de recherche ont été attribuées à chaque rentrée universitaire à des étudiants titulaires du diplôme d'études approfondies pour leur permettre de préparer un doctorat dans des conditions satisfaisantes. Cette aide prend la forme d'un contrat de travail à durée déterminée de deux ans, et le taux des allocations a été porté à 7 000 francs mensuels au 1<sup>er</sup> octobre 1988.

Le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur a pour ambition d'attirer vers les recrutements d'enseignants-chercheurs un nombre aussi grand que possible d'allocataires de recherche, en les insérant dans le milieu universitaire et en les formant à la pédagogie. A cette fin, il leur sera proposé un demi service d'enseignement dont la rémunération viendra s'ajouter au montant de l'allocation de recherche. La participation aux activités d'enseignement s'effectuera sous la direction pédagogique d'un professeur responsable, jouant un rôle permanent d'encadrement et de conseil.

Pendant la présente année universitaire, le monitorat s'adressera à un nombre encore limité de bénéficiaires. Il est prévu de le développer de façon importante à partir de la rentrée 1989.

On peut s'interroger sur la finalité de ces systèmes : s'agit-il vraiment de « pré-recruter » de futurs enseignants, ou de combler des vacances « nées et actuelles » ? Tous les dispositifs en vigueur subordonnent en effet l'octroi des aides accordées aux futurs docteurs à des exigences de service d'enseignement qui paraissent peu compatibles avec l'élaboration d'une thèse. On comprend mal, en particulier, l'intérêt du système du « monitorat » pour les allocataires de recherche, qui bénéficient déjà d'un système apprécié, orienté vers l'insertion professionnelle, et qui par conséquent seront sans doute assez peu tentés par la perspective d'une rémunération complémentaire assortie de non négligeables obligations. Une étude réalisée en 1987 sur le devenir des allocataires dont le contrat avait débuté en 1983 — et s'était donc poursuivi jusqu'en 1985 ou 1986 — montrait que 14 % d'entre eux seulement cherchaient

un emploi, et que sur les 73 % d'anciens allocataires déjà entrés dans la vie active, un tiers seulement étaient employés « dans l'enseignement secondaire ou supérieur ou des emplois divers » : on peut se demander si l'institution du monitorat est susceptible de développer beaucoup cette inclination « naturelle » vers les carrières de l'enseignement.

c) *Les mesures de revalorisation de la condition enseignante*

Un point paraît en tout cas acquis : les candidats potentiels qui ne seraient pas attirés par les systèmes d'aide aux études de doctorat que l'on vient d'exposer ne risquent guère de l'être davantage par les mesures de revalorisation des carrières inscrites dans le projet de loi de finances. Ces dernières ne vont en effet pas au-delà des mesures catégorielles habituelles, et ne comportent en particulier aucune des mesures de revalorisation de début de carrière qui seraient sans doute les seules susceptibles de permettre à l'enseignement de « concurrencer » les autres débouchés offerts aux diplômés.

● **La provision pour la revalorisation de la situation des personnels enseignants**

La section enseignement supérieur du budget de l'éducation nationale comprend, comme la section enseignement scolaire, une « provision pour la revalorisation de la condition enseignante ». Mais celle-ci, dont le montant est de 100 millions de francs, est déjà, au moins pour partie affectée à des mesures de déblocage des carrières qui devraient intervenir au 1<sup>er</sup> octobre 1989 (1) :

— pour les professeurs d'université, ces mesures comportent 50 autorisations de promotion à la classe exceptionnelle, ce qui augmentera d'un tiers le nombre des promus, et, comme l'an dernier, 200 autorisations de promotion à la première classe ;

— pour les maîtres de conférences, il est prévu de poursuivre, pour 200 emplois, le plan de transformation d'emplois de maîtres de conférences en professeurs de 2<sup>e</sup> classe, et de procéder à

---

(1) Le montant de ces mesures a été précisé et soustrait de la provision de 100 MF lors de l'adoption de la deuxième partie de la loi de finances à l'Assemblée nationale.

200 promotions de maîtres de conférence de 2<sup>e</sup> classe à la première classe. Il est à noter que ces « débloques » apparaissent d'autant plus nécessaires que le recrutement annoncé de 1 000 maîtres de conférences en 1980 risque de provoquer un nouveau rétrécissement des perspectives de carrière de ces personnels.

#### • Les autres mesures

La plus importante des autres mesures incluses dans le projet de loi de finances est incontestablement la revalorisation de la rémunération des heures complémentaires : on observera cependant que c'est là le genre de mesure qui, si elle permet un redressement depuis longtemps attendu des rémunérations servies aux enseignants en fonction, n'est sans doute pas de nature à susciter beaucoup de vocations nouvelles ;

— d'autre part, le projet de budget prévoit une sensible augmentation des indemnités pour charges administratives des présidents d'université (de 11 000 à 24 000 francs par an).

Enfin, il prévoit également la poursuite de la mise en place des corps d'astronomes et de physiciens, et celle des transformations d'emploi intéressant les disciplines médicales.

### 2° La lutte contre l'échec

Votre rapporteur s'était interrogé l'an dernier sur les remèdes à apporter au système de la « sélection par l'échec » qui est une caractéristique de plus en plus préoccupante du système d'enseignement supérieur français. Le tableau ci-après, qui retrace le devenir des étudiants inscrits en première année d'études universitaires en 1983-1984, permet de prendre toute la mesure de ce phénomène : plus d'un étudiant sur trois ne passe pas le cap de la première année d'études supérieures, le taux d'échec frôlant ou atteignant 50 % dans certaines matières (droit, administration, psychologie, ...).

A en croire ces résultats, l'éducation physique (15 % d'échecs seulement) serait la principale « filière de réussite » de l'Université française...



La mise en place de premiers cycles « rénovés » et de formations à finalité professionnelle constitue une première tentative de solution à ce problème en répondant mieux aux besoins, d'une part, des étudiants qui ont des difficultés à choisir leur orientation ou à s'adapter aux méthodes de travail universitaires, et, d'autre part, de ceux qui souhaitent acquérir une formation courte, ou une spécialisation qui facilitera leur insertion professionnelle sans allonger à l'excès leurs études.

**Pourcentages d'étudiants de 1<sup>re</sup> année parvenus en 2<sup>e</sup> année universitaire en 3 ans**  
**Pourcentages d'étudiants quittant l'université après la 1<sup>re</sup> année universitaire,**  
**au cours des 3 années suivant leur 1<sup>re</sup> inscription**

Diplômes préparés	En 1 <sup>re</sup> année en 1983-1984 (I)	Accèdent en 2 <sup>e</sup> année en 1984-1985 1985-1986 ou 1986-1987 (II)	Sortent de l'université après la 1 <sup>re</sup> année (III)
Total .....	100,00	60,20	36,80
D.E.U.G. ....	100,00	56,30	40,60
Parmi lesquels :			
D.E.U.G. juridiques .....	100,00	50,80	46,50
D.E.U.G. de droit .....	100,00	49,80	47,40
D.E.U.G. d'économie .....	100,00	55,20	41,80
D.E.U.G. d'A.E.S. ....	100,00	47,20	50,20
D.E.U.G. littéraires .....	100,00		
D.E.U.G. de lettres .....	100,00	73,20	24,00
D.E.U.G. de langues .....	100,00	58,20	38,80
D.E.U.G. d'arts .....	100,00	60,90	35,80
D.E.U.G. de philosophie .....	100,00	66,00	30,80
D.E.U.G. de sociologie .....	100,00	53,40	43,60
D.E.U.G. de psychologie .....	100,00	47,00	49,40
D.E.U.G. d'histoire .....	100,00	70,40	26,20
D.E.U.G. de géographie .....	100,00	67,60	30,60
D.E.U.G. scientifiques .....	100,00	57,90	38,70
D.E.U.G. de mathématiques (S : A) .....	100,00	58,80	37,40
D.E.U.G. de S.N.V. (S : B) .....	100,00	56,20	40,80
D.E.U.G. de MASS .....	100,00	61,20	35,60
D.E.U.G. d'éducation physique .....	100,00	84,80	15,00
Autres que D.E.U.G. parmi lesquels .....	100,00		
Diplômes nationaux de santé .....	100,00	60,50	34,10
P.C.E.M. 1 .....	100,00	60,60	34,20
Pharmacie .....	100,00	60,20	34,00
D.U.T. ....	100,00	78,90	20,20
Autres diplômes .....	100,00	61,10	35,90

1° Ces statistiques sont établies à partir des indications fournies par les étudiants au moment de leur inscription administrative à l'université pendant 4 années consécutives 1983-1984, 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987.

2° 3 % de l'effectif initial demeure en 1<sup>re</sup> année universitaire en 1986-1987, du fait, notamment de reprises d'études dans le cadre de la formation continue (I) = (II) + (III) + reste formation continue.

Ces actions seront poursuivies. Le Gouvernement entend les compléter notamment en « améliorant l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur » : la mise en pratique de cette orientation, au demeurant tout à fait intéressante, reste cependant à définir.

a) *La poursuite des actions déjà entreprises*

Les « recettes » déjà éprouvées depuis quelques années pour améliorer l'orientation et la réussite des étudiants en premier cycle et pour diversifier les formations offertes ne sont pas remises en cause :

• **La rénovation des premiers cycles**

La rénovation — ou le « renforcement » — des premiers cycles se caractérise par :

— la mise en place d'une période initiale d'accueil, d'information et d'orientation qui permet aux étudiants de mieux choisir leur orientation ;

— la possibilité pour les étudiants en difficulté de bénéficier d'actions de soutien ou de mise à niveau ;

— l'organisation de formations nouvelles caractérisées par une plus grande pluridisciplinarité ou par une orientation plus nette vers des débouchés professionnels.

Depuis 1984, les formations « renforcées » ont été dotées de moyens importants :

— 1 049 postes d'enseignants et 76 postes ATOS

— 77,2 millions de francs de crédits d'équipements.

Durant l'année 1987-1988, 231 200 étudiants — soit 58 % de l'effectif des premiers cycles — ont suivi un premier cycle rénové, et la mise en place de nouvelles formations renforcées s'est poursuivie à la rentrée 1988. Pour 1989, des négociations bilatérales entre le ministère et les universités devraient permettre d'assurer un financement aux formations de premier cycle qui n'en ont pas encore bénéficié.

Enfin, la politique de renforcement du premier cycle entrera, à partir de 1990, dans le cadre de la politique de contractualisation des rapports entre les collectivités publiques et les universités.

● **La création de diplômes nationaux « à caractère professionnel »**

En 1988, la campagne d'habilitation de diplômes nationaux a abouti à la création de :

- 10 nouvelles spécialités de DEUST (diplôme d'études universitaires, scientifiques et techniques),
- 11 nouvelles MST (maîtrise de sciences et techniques),
- 26 nouveaux DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées).

**Récapitulatif des créations de D.E.U.S.T., M.I.A.Ge, M.S.T., D.E.S.S.**

Diplômes créés en	1987-1988	1988-1989
D.E.U.S.T. ....	3	10
M.I.A.Ge (*) ....	—	—
M.S.T. ....	5	11
D.E.S.S. ....	14	26

(\*) Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion.

b) *Les nouvelles orientations*

Apprenant que le ministre d'Etat avait, en particulier devant la Conférence des présidents d'Université de juin dernier, souligné la nécessité de lutter contre l'échec à l'Université, votre rapporteur, qui souscrit entièrement à cet objectif, l'avait interrogé sur « les principales orientations de la politique de lutte contre l'échec universitaire que le Gouvernement (entendait) mettre en œuvre ».

Il a reçu la réponse suivante qu'il livre telle quelle à la sagacité du Sénat :

*« Accueillir un nombre croissant de bacheliers et leur assurer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur une meilleure poursuite de scolarité sera la première priorité de l'action du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports :*

*Le baccalauréat obtenu par une proportion de plus en plus importante de jeunes n'est plus un diplôme terminal. Aujourd'hui, près de 90 % de bacheliers généraux et technologiques se dirigent vers des formations post-baccalauréat.*

*Il faut donc aménager des parcours scolaires et universitaires qui amèneront le maximum de jeunes à une situation de réussite.*

*Cette réflexion doit inclure l'orientation au lycée, qui, souvent, détermine la nature et la réussite des études supérieures suivies ultérieurement. Elle doit également englober l'ensemble des filières post-baccalauréat : classes supérieures des lycées, premier cycle universitaire, instituts universitaires de technologie. L'interdépendance et l'indispensable complémentarité des divers cycles de formation est une donnée fondamentale.*

*Une procédure évolutive grâce à une série de mesures coordonnées sera mise en place.*

*La rénovation et la diversification des premiers cycles universitaires mises en œuvre à la rentrée 1984 recevra une nouvelle impulsion par la diversification des filières afin d'offrir aux étudiants des parcours adaptés en contenus, en durée, en pédagogie, à leurs goûts et qualités variés et conçus pour déboucher de façon positive soit sur une insertion professionnelle, soit sur une poursuite de la scolarité.*

*Une réelle conception d'ensemble de l'implantation des classes préparatoires aux grandes écoles, des sections de techniciens supérieurs et des départements d'IUT doit s'imposer. Dans le cas d'une demande suffisante, de nouvelles unités universitaires pourront être créées pour répondre aux besoins d'un enseignement de proximité.*

*Les antennes universitaires locales doivent dans l'ensemble du dispositif d'accueil des bacheliers préserver la spécificité universitaire, c'est-à-dire demeurer au sein des universités.*

*Les contenus et les structures pédagogiques doivent évoluer. La croissance actuelle des effectifs dans les lycées est une opportunité pour rééquilibrer les filières en amont et en aval du baccalauréat. Les flux supplémentaires d'élèves doivent prioritairement alimenter les parcours de la réussite.*

*L'efficacité des premiers cycles sera améliorée par une aide accrue aux étudiants dans l'acquisition autonome des connaissances.*

*Le premier cycle sera un champ d'application privilégié de la démarche contractuelle.*

*L'effort de promotion et de rénovation des enseignements supérieurs se traduira sous forme de contrats pluriannuels entre la collectivité publique et les universités.*

*Chaque université sera amenée à proposer la configuration de ses enseignements. C'est à partir de cette maquette, de ses versions successives, d'un dialogue avec va et vient multiples que pourra se conclure une série de contrats pluriannuels avec l'Etat mais aussi toutes les collectivités locales qui souhaiteront s'associer à cet effort. »*

Si l'on ne peut qu'approuver l'objectif d'« amener le maximum de jeunes à une situation de réussite », on conviendra que ce texte reste assez imprécis sur les moyens d'y parvenir.

### 3° La participation des régions aux équipements universitaires

La participation des régions aux dépenses d'investissements de l'enseignement supérieur — qui sont, aux termes de la loi du 22 juillet 1983, de la compétence exclusive de l'Etat — est incontestablement une idée qui fait son chemin... Déjà, les années passées, les collectivités territoriales — régions, villes, départements — ont largement contribué à la création de nouveaux départements d'IUT, puis à celle des DEUG « délocalisés », le plus souvent en assumant en tout ou partie les frais de construction ou d'équipement, ou encore en fournissant, pour les DEUG délocalisés, les locaux et l'encadrement administratif.

Le premier des tableaux ci-après met en évidence le développement rapide de cette contribution et le second montre qu'en ce qui concerne les IUT la prise en charge totale de la construction par les collectivités tend à devenir la règle, et le financement par l'Etat l'exception.

Tableau 1

#### Part de l'Etat et des collectivités locales dans les constructions neuves pour l'enseignement supérieur

(en millions de francs)

Années	Etat	Collectivités locales	Autres (DATAR-CNRS)	Total
1985	221,4 (1)	34	38	293,4
1986	212,9 (1)	11	58	281,9
1987	307,5 (2)	40,9	18,9	367,3
1988	329 (3)	93,6 (4)	13,6	436,2
1989	439,4	N.C.	N.C.	439,4

(1) Loi de finances initiale.  
 (2) Loi de finances initiale. Décret d'avance (hors Muséum).  
 (3) Loi de finances initiale (hors Muséum).  
 (4) Prévisions.

Tableau 2

**Ouvertures de départements d'I.U.T. à la rentrée universitaire de 1988  
Construction de locaux**

I.U.T.	Département	Montant total (M.F.)	Participation de l'Etat	Participation des collectivités locales	Observations
Caen (Alençon)	Génie mécanique et productique	—	—	Financement intégral	
Bordeaux « A »	Transport-logistique	5 500	2 000	3 500	
Poitiers (Angoulême)	Techniques de commercialisation	—	—	Financement intégral	
Besançon (Vesoul)	Maintenance industrielle	—	—	Financement intégral	
Caen (Cherbourg)	Génie électrique et informatique industrielle	29 000	—	Financement intégral	
Littoral Calais-Dunkerque (Dunkerque)	Génie thermique				Construction en attente de décision
Le Mans (Laval)	Techniques de commercialisation	—	—	Financement intégral	
Nice (Sophia Antipolis)	Organisation et gestion de la production	—	—	Financement intégral	
Toulon	Biologie appliquée	12 000	—	Financement intégral	
Antilles-Guyane (Kourou)	Génie électrique et informatique industrielle	16 000	16 000	—	
Créteil (Melun-Sénart)	Techniques de commercialisation	20 000	4 000	16 000	
<b>Total .....</b>		<b>82 500</b>	<b>22 000</b>		

Les régions ne refusent d'ailleurs pas le principe d'une participation aux équipements d'enseignement ou de recherche qu'elles estiment nécessaire au développement régional. Pour autant, elles ne souhaitent pas que cette participation volontaire devienne obligatoire, ni qu'elle s'assimile à un désengagement de l'Etat, et se demandent dans quelle mesure les « schémas de développement des formations post-baccalauréat » qui doivent être élaborés avant le 15 février prochain tiendront compte de leurs options... En bref,

les régions peuvent légitimement se demander si les prochains contrats de Plan leur donneront d'autres droits que celui de contribuer financièrement à la réalisation des décisions du Gouvernement et si elles auront vraiment une influence sur la politique d'implantation des enseignements supérieurs. De plus, la règle — si c'en devient une — de la participation des régions aux investissements universitaires pose le problème de leurs inégales capacités contributives, et, partant, de la future « carte » des formations universitaires. Ces questions méritent d'être posées dès maintenant car les conditions dans lesquelles doit se réaliser, pour reprendre l'expression employée à l'Assemblée nationale par le ministre d'Etat, « l'équilibre entre les priorités de l'Etat et celles des régions » n'apparaissent pas clairement.

## EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des affaires culturelles a examiné, au cours d'une réunion tenue le 23 novembre 1988, le projet de budget pour 1989 de l'enseignement supérieur, sur le rapport de **M. Pierre Brantus**, rapporteur pour avis.

En conclusion de son exposé, le rapporteur a regretté que le projet de budget n'apporte pas de solution aux problèmes de fond de l'enseignement supérieur. Néanmoins, il a souligné que le budget avait le mérite d'essayer de redresser une situation matérielle qui devient catastrophique : ce n'est pas un budget pour l'avenir, mais c'est un budget convenable et qui essaie de faire face à des besoins urgents. Il a donc proposé à la Commission de donner un avis favorable à son adoption.

Un débat s'est alors instauré :

**Le Président Maurice Schumann** a insisté sur la situation très dangereuse qui pourrait résulter de l'appel à la participation des collectivités territoriales aux investissements universitaires. Les régions doivent déjà fournir un effort considérable pour faire face aux obligations qui sont les leurs en matière de constructions scolaires. On voudrait à présent leur faire assumer de nouvelles responsabilités que la loi ne leur a pas données : c'est grave, car cela fait naître des espoirs qui ne pourront être satisfaits.

**M. Pierre Laffitte** a soulevé le problème de la participation des universités à l'effort de recherche, trop concentré dans les grands organismes de recherche. Il a souhaité également que la commission prenne parti pour le renforcement des liens entre organismes de recherche et universités, pour la mobilité des personnels de recherche et leur participation à l'enseignement : car les meilleurs chercheurs sont aussi les meilleurs enseignants.

**M. Albert Vecten** est revenu sur la question de la participation aux équipements d'enseignement supérieur des collectivités territoriales — régions, villes, départements — qui sont de plus en plus sollicitées par les universités, les organismes de recherche, les bibliothèques : or, elles ne pourront se substituer à l'Etat dans ce domaine et continuer à assumer de façon satisfaisante les compétences qui sont par ailleurs les leurs.



**Mme Danielle Bidard-Reydet** a également jugé tout à fait anormal le désengagement rampant de l'Etat, qui incite les universités à se tourner vers les collectivités territoriales qui n'ont pas les moyens de répondre à leur attente. Elle a d'autre part souligné l'insuffisance des recrutements d'enseignants qui ne permettra pas d'assurer un taux d'encadrement satisfaisant des étudiants, et celle des effectifs d'ATOS qui est très préjudiciable au bon fonctionnement des universités.

Elle a indiqué que les commissaires communistes s'abstiendraient lors du vote sur les conclusions du rapporteur.

**A l'issue de ce débat, la Commission, suivant les conclusions de son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Enseignement supérieur du projet de budget pour 1989 de l'Education nationale.**